CHAMBRE DES METIERS
Luxembourg

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

- **Profil de formation**
- **Programme-cadre et détail du programme des examens relatifs aux modules des cours de technologie, théorie professionnelle**
- **Organisation pratique**
- **Détail du programme de l'examen de maîtrise**
- **Modalités de contrôle et d'évaluation**

relatifs au métier de

Couturier

31 juillet 2015

Sylvie HAMUS
Stefania BRICKLER-MARIANI
Murielle FISCHER

Table des matières:

1. Règlement grand-ducal modifié du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat 3

1.1. Le profil de formation 3

1.1.1. Référentiel 3

1.1.2. Savoir et Savoir-faire 3

1.2. Le programme-cadre et le détail des programmes des examens relatifs aux modules des cours de technologie, théorie professionnelle 5

1.2.1. Technologie 5

1.3. L'organisation pratique 6

1.3.1. Fréquence et durée des cours 6

1.3.2. Lieux d'organisation des cours 6

1.3.3. Dispositions transitoires 6

2. Règlement grand-ducal modifié du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat 7

2.1. Le détail du programme de l'examen de maîtrise 7

2.1.1. Programme de l'examen de théorie professionnelle 7

2.1.2. Programme de l'examen de pratique professionnelle 7

2.2. Les modalités de contrôle et d'évaluation 8

1. Règlement grand-ducal modifié du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Art. 1.

(..)

Les détails des programmes, la fréquence des cours, leur durée, ainsi que les lieux des cours sont fixés par règlement ministériel.

(..)

1.1. Le profil de formation

1.1.1. Référentiel	1.1.2. Savoir et Savoir-faire
• Création et confection de modèles et de patrons sur mesure pour vêtements dames. • Création, confection et transformation de costumes et de vêtements de tous genres pour dames et enfants.	1. Réaliser les patrons de base de la confection dames DOB (patrons pour les hauts et les bas); analyser les patrons de base; connaître et appliquer les techniques de transformation des modèles et patrons de base; corriger les essayages; connaître la technique d'ajustement et la transposer sur le patron; connaître le raglan de base; transposer les transformations de modèles et de coupes sur le patron de base ou des gabarits; effectuer des gradations à la main; connaître la technique de gradation; utiliser des systèmes assistés par ordinateur (CAD). 2. Réaliser des dessins bidimensionnels à l'échelle de modèles de la confection dames avec lignes de coupe et détails (pour la base de la construction du patron); réaliser des dessins techniques; identifier et esquisser des projets pour les clients; réaliser des croquis main libre; réaliser des croquis de figurines à la main ou à l'aide de systèmes assistés par ordinateur. 3. Connaître les formules de calcul et les appliquer; prendre les mesures pour les calculs; interpréter correctement les mesures proportionnelles par rapport aux mesures calculées; appliquer correctement les surplus et les marges de couture, interpréter et appliquer correctement les tableaux de mensurations. 4. Connaître les termes techniques des costumes et des tendances en mode; connaître et

	concevoir les influences de la société, de la culture et de la mode. 5. Identifier les souhaits des clientes, conseiller les clients, négocier les commandes et définir les objectifs de la commande, calculer les prestations, établir des offres et exécuter des commandes; planifier et organiser l'exécution et le suivi des commandes, établir et appliquer, manuellement et/ou à l'aide de systèmes assistés par ordinateur, des plans et processus de travail; réceptionner, documenter et faire le décompte des prestations, les transmettre au client. 6. Effectuer des tâches liées à l'organisation de l'entreprise, du personnel et à l'affectation du personnel, en tenant compte notamment de la formation initiale et continue internes à l'entreprise, de la gestion de la qualité, de la protection des travailleurs, de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement. 7. Connaître les possibilités liées au traitement durable et à l'achat durable des matériaux textiles; connaître les prescriptions techniques et celles liées à la sécurité au travail ainsi que les principes en matière de responsabilité; connaître la désignation des tissus en fonction de la qualité et les désignations des instructions de nettoyage. 8. Manipuler et travailler les matériaux et les matières auxiliaires en tenant compte de leurs types et caractéristiques; connaître et travailler les différents entoilés et entoilés thermocollants; connaître et appliquer l'effet des entoilés sur les différents tissus ; posséder des connaissances techniques en matière d'instruments, de machines et d'outils de travail de l'industrie textile; connaître la manipulation de différents accessoires et leur utilisation respective. 9. Conseiller le client en matière de styles et de couleurs; appliquer la théorie des formes et des couleurs; dessiner des croquis main libre.

1.2. Le programme-cadre et le détail des programmes des examens relatifs aux modules des cours de technologie, théorie professionnelle

1.2.1. Technologie

1.2.1.1. Connaissances des matériaux

- Connaissances techniques
- Entoilés et finitions
- Tissus et accessoires
- Instruments et outils de travail

1.2.1.2. Technique de coupe et d'ajustement

- Technique de coupe et conception du patron
- Construction de patrons et transformations portant sur l'ensemble de la confection dames DOB
- Essayage et corrections
- Technique d'ajustement
- Technique des coupes sur gabarits
- Gradation et transformations de modèles pour l'ensemble de la confection dames DOB
- Systèmes assistés par ordinateur - CAD

1.2.1.3. Conseil en matière de styles et de couleurs

- Théorie des formes et des couleurs
- Conseil en matière de couleurs
- Croquis main libre
- Conseil en style et type

1.2.1.4. Calcul professionnel

- Calcul des mesures et proportions pour le calcul du patron
- Formules de calcul
- Mesures proportionnelles et de calcul
- Surplus de couture
- Tableau des mensurations

1.2.1.5. Dessin professionnel et de mode

- Dessins techniques pour l'ensemble de la confection dames DOB
- Systèmes assistés par ordinateur
- Conception de modèles
- Figurines

1.2.1.6. Connaissances des costumes

- Mode historique
- Art et histoire des costumes
- Périodes de styles
- Tendances en mode
- Influences culturelles

1.2.1.7. Planification et organisation du travail, sécurité au travail

- Plans et processus de travail
- Sécurité au travail
- Calcul des offres
- Calculs relatifs à la coupe, suivi de la commande
- Systèmes assistés par ordinateur
- Prescriptions professionnelles légales et en matière de sécurité
- Travail durable

1.3. L'organisation pratique

1.3.1. Fréquence et durée des cours

Cours	Nombre d'heures max. par module
Module F	**90 heures**
Technologie F	
Module G	**90 heures**
Technologie G	
Module H	**90 heures**
Technologie H	

1.3.2. Lieux d'organisation des cours

Les cours ont lieu soit au Centre de Formation de la Chambre des Métiers, soit dans les lycées techniques, soit dans les centres de formation professionnelle continue.

1.3.3. Dispositions transitoires

Les procédures d'examen en cours seront menées à bien suivant les prescriptions valables jusqu'à l'entrée en vigueur du présent règlement.

2. Règlement grand-ducal modifié du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Art. 6.

(..)

Le programme détaillé de l'examen de maîtrise pour les différents métiers et le plan d'organisation générale, qui inclut les modalités de procédure à observer lors du contrôle et du pointage, sont fixés par règlement ministériel.

(..)

2.1. Le détail du programme de l'examen de maîtrise

2.1.1. Programme de l'examen de théorie professionnelle

(1) Suivant le programme-cadre une preuve des connaissances est requise pour les trois modules d'examen F, G et H.

(2) L'examen de théorie professionnelle est présenté sous forme écrite.

(3) L'examen de théorie professionnelle ne devrait ni dépasser les deux jours au total, ni les huit heures par jour.

(4) La condition minimale requise pour la réussite de l'examen de théorie professionnelle est l'obtention de résultats suffisants acquis dans le cadre des trois modules testés.

2.1.2. Programme de l'examen de pratique professionnelle

(1) L'examen de pratique professionnelle comprend un travail de maîtrise suivi d'un entretien technique.

(2) Le travail de maîtrise est à réaliser sous surveillance et se déroule dans les conditions fixées par la commission d'examen.

(3) L'examen pratique ne devrait ni dépasser 40 heures au total, ni les huit heures par jour.

(4) La condition minimale requise pour la réussite de l'examen sont des résultats suffisants obtenus à l'examen de pratique professionnelle.

(5) Le candidat doit, au cours d'un entretien technique, démontrer le bienfondé des divers travaux de l'examen pratique. L'entretien ne devrait pas dépasser les 30 minutes.

2.1.2.1. Travail de maîtrise

(1) Le candidat doit réaliser un travail de maîtrise portant sur une commande sur mesure pour dame. Cette commande de client a pour objet une confection individuelle sur mesure pour une occasion particulière et relève du domaine de la confection dames.

(2) Le travail englobe les travaux suivants:

- Interpréter correctement le design d'un vêtement deux pièces sur mesure pour femmes, d'un degré de difficulté élevé, sur la base d'une image présentée par la commission d'examen et réaliser le dessin technique correspondant
- Réaliser le patron selon les mesures de la cliente, y compris les transformations de patron et de modèle
- Coupe du vêtement pour femmes défini par la commission
- Préparer et exécuter les essayages et interpréter correctement les adaptations au niveau de la coupe
- Transposition exacte des transformations sur le patron et le vêtement
- Exécution de l'ensemble des travaux endéans le temps imparti

2.1.2.2. Entretien technique

Il sera mené un entretien technique basé sur l'exécution du travail de maîtrise. Au cours de cet entretien, le candidat devra faire preuve de ses aptitudes à expliquer les liens techniques, à justifier le déroulement du travail de maîtrise et à en présenter les problèmes spécifiques et leurs solutions, en tenant compte de nouveaux développements.

2.2. Les modalités de contrôle et d'évaluation

- Construction du patron
- Coupe
- Essayages
- Finition
- Ajustement
- Travail sur mesure
- Respect du temps de travail
- Concept global du vêtement